



CHATENOIS-LES-FORGES

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

Ouverture de la séance à 19H00.

Présents : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Grégory CABETE, Emelyne DECREUSE, Gérard DONTENVILLE, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Victor GUIDOLIN, Lionel LACHAIZE, Christophe LEDRAPIER, Marie-Nadine MAIRE, Bernard MUESSER, Laetitia PEROLLA, Virginie ROUSSEY, Christine SIEDEL, Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

Procurations : André DROIT donne procuration à Christophe LEDRAPIER, Doris GIGANDET donne procuration à Marie-Josée BAILLIF, Lionel VAUTHIER donne procuration à Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

Absent : Christopher MELNYK.

Secrétaire de séance : Amandine SCHMALTZ.

I. Désignation du secrétaire de séance

Mme Amandine SCHMALTZ est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2021.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2021.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Décision modificative n° 1

M. SIBRE, Directeur Général des Services, expose.

Les décisions budgétaires modificatives de l'exercice 2021 ont pour vocation d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouvelles dépenses non prévues au BP 2021.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur le seul budget principal.

Des dépenses non budgétisées lors de l'établissement du Budget primitif 2021 conduisent le Conseil Municipal à autoriser des décisions modificatives sur les articles concernés:

En section de fonctionnement :

- ❖ Dépenses supplémentaires sur les " Produits de traitement "
- **600 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 60624/011
- ❖ Dépenses supplémentaires sur "Entretien et réparations autres bâtiments" - Gendarmerie /Maison forestière
- **3600 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 615228/011
- ❖ Dépenses supplémentaires sur "Réseaux" (éclairage public)
- **500 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 615232/011
- ❖ Dépenses sur " Indemnités régisseurs" non budgétisées au BP
- **330 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 6225/011
- ❖ Dépenses supplémentaires sur " Annonces et insertions", en prévision de la publicité sur la modification du PLU
- **2500 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 6231/011
- ❖ Dépenses sur "Remboursement au GFP (groupement de communes à fiscalité propre) de rattachement" - service gardes champêtres
- **11000 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 62876/011
- ❖ Dépenses "Autres services extérieurs" - Sorties ski école ECP
- **5300 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 6288/011
- ❖ Dépenses "Subventions aux communes de GFP" - Participation aux frais de gestion Etat Civil commune de Trévenans
- **1620 €** pour insuffisance de crédit en dépenses article 657341/011
- ❖ Les augmentations de crédits proposées sont les suivantes :
 - **20650 €** "Remboursements rémunération du personnel " article 6419/013
 - **1000 €** "Autres produits exceptionnels de gestion" article 7718/77
 - **3800 €** "Produits exceptionnels" article 7788/77

En section d'investissement :

- **6000€** pour insuffisance de crédit en dépenses article 202/20 - Paiement prestation bureau étude pour travaux modification du PLU

L'augmentation de crédits s'opère en utilisant le compte "Dépenses imprévues d'investissements" article 020.

Ainsi il convient de procéder aux modifications budgétaires regroupées dans le tableau annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les décisions modificatives décrites dans le tableau annexé pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

V. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et de papier

Madame le Maire expose.

La convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux petites fournitures de bureau et de papier, coordonné par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), a pris effet le 26 septembre 2017 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Afin de réduire les coûts de procédure et d'optimiser l'achat de ces fournitures, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération propose le renouvellement de ce groupement de commandes, avec les communes de Grand Belfort Communauté d'Agglomération intéressées conformément aux articles L. 2113-6 à L.2123-8 du Code de la Commande Publique.

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération assurera la coordination de ce groupement, de la passation à la notification des marchés, chaque membre du groupement est chargé de définir son besoin et d'assurer individuellement l'exécution des marchés pour la partie qui le concerne.

Pour devenir membre de ce groupement, chaque commune intéressée doit adopter, par voie de délibération, l'adhésion au groupement de commandes proposé.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des présents et membres représentés,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Châtenois-les-Forges au présent groupement,
- **ACCEPTE** les présentes dispositions afférentes à la convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,
- **ACCEPTE** de mandater le Grand Belfort Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du présent groupement.

VI. Modification de la longueur de voirie

Différentes créations de voirie effectuées sur le territoire de la commune demandent la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Madame le Maire expose qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement aux communes figure le linéaire de la voie communale, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine communal.

Considérant que la longueur retenue au titre de la DGF au 1^{er} janvier 2020 était de 18 373 mètres,

Considérant la fin des travaux de la liaison piétonne « Allée du Colonel BELTRAME »,
Il convient d'actualiser la longueur de voirie communale :

- Liaison douce phase IV reliant la Voie du Tram à la Voie Verte - parking sud du chalet de pêche : 480 mètres.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ARRETE** le linéaire de voirie communale à **18 853 mètres**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

A. Point ressources humaines

M. SIBRE, Directeur Général des Services, fait un point général relatif aux effectifs actuels du personnel communal.

ETAT RECAPITULATIF DU PERSONNEL PAR SERVICE ET EN ETP

SERVICE	TITULAIRES			CONTRACTUELS			TOTAL ETP PAR SERVICE
	EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	ETP	EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	ETP	
SERVICE ADMINISTRATIF	DGS	35/35ème	1				SERVICE ADMINISTRATIF 4,8
	ASSISTANT DGS	35/35ème	1				
	RESPONSABLE RH	35/35ème	1				
	SECRETAIRE MAIRIE	28/35ème	0,8				
	SECRETAIRE ACCUEIL ETAT CIVIL	35/35ème	1				
	TOTAL SERVICE ADMINISTRATIF		4,8				
SERVICE TECHNIQUE	RESPONSABLE ST	35/35ème	1				SERVICE TECHNIQUE 6,8
	ADJOINT RESPONSABLE	35/35ème	1				
	AGENT ST	35/35ème	1				
	AGENT ST	35/35ème	1				
	AGENT ENTRETIEN	35/35ème	1				
	AGENT ENTRETIEN	28/35ème	0,8				
	AGENT ENTRETIEN	35/35ème	1				
	TOTAL SERVICE TECHNIQUE		6,8				
MEDIATHEQUE	RESPONSABLE MEDIATHEQUE	24/35ème	0,7				MEDIATHEQUE 0,7
	TOTAL SERVICE MEDIATHEQUE		0,7				
MULTI-ACCUEIL	DIRECTRICE MULTI-ACCUEIL	35/35ème	1	AUXILIAIRE PUERICULTURE	28/35ème	0,8	MULTI-ACCUEIL 6,11
	ADJOINTE DIRECTION	28/35ème	0,8	AUXILIAIRE PUERICULTURE	28/35ème	0,8	
	AUXILIAIRE PUERICULTRICE	24,5/35ème	0,7	AUXILIAIRE PUERICULTURE	28/35ème	0,8	
	AGENT TECHNIQUE CRECHE	26/35ème	0,75	AGENT ENTRETIEN	16/35ème	0,46	
				POSTE SUPPORT ?	14/35ème	0,4	
	TOTAL MULTI-ACCUEIL TITULAIRES		3,25	TOTAL MULTI-ACCUEIL CONTRACTUELS		2,86	
	TOTAL AGENTS MULTI-ACCUEIL					6,11	6,11
PERISCOLAIRE	DIRECTRICE PERISCOLAIRE	35/35ème	1	ANIMATEUR MATERNELLE	33,3/35ème	0,95	PERISCOLAIRE 10,62
	ADJOINTE DIRECTION	35/35ème	1	ANIMATEUR MATERNELLE (RENFORT MENAGE)	15/35ème	0,49	
	ADJOINTE DIRECTION MATERNELLE	35/35ème	1	ANIMATEUR MATERNELLE	21,35/35ème	0,61	
	ANIMATEUR	26/35ème	0,75	AFFRENTI MATERNELLE	26/35ème	0,75	
	ANIMATEUR TREVENANS	24/35ème	0,68	AGENT CANTINE MATERNELLE	25,5/35ème	0,73	
				ANIMATEUR ELEMENTAIRE	19,37/35ème	0,55	
				ANIMATEUR ELEMENTAIRE	17,3/35ème	0,5	
				AGENT ENTRETIEN ET CANTINE	23,3/35ème	0,67	
				ADJOINT DIRECTION TREVENANS	33/35ème	0,94	
	TOTAL PERISCOLAIRE TITULAIRES		4,43	TOTAL PERISCOLAIRE CONTRACTUELS		6,19	
	TOTAL AGENTS PERISCOLAIRE					10,62	10,62
ATSEM	ATSEM	28/35ème	0,8	ATSEM	32/35ème	0,91	ATSEM 2,61
	ATSEM	31,5/35ème	0,9				
	TOTAL ATSEM TITULAIRES		1,7	TOTAL ATSEM CONTRACTUEL		0,91	
	TOTAL AGENTS SERVICE ATSEM					2,61	2,61
RPE				Coordination	17,5/35ème	0,5	RPE 1
				Animation Relais	17,5/35ème	0,5	
	TOTAL AGENTS SERVICE RPE					1	1
TOTAL ETP AGENTS TITULAIRES COMMUNES			21,68	TOTAL ETP CONTRACTUELS			10,96
TOTAL NOMBRE AGENTS TITULAIRES			24	TOTAL NOMBRE AGENTS CONTRACTUELS			16
TOTAL GENERAL ETP COMMUNE							32,64
TOTAL GENERAL NOMBRE AGENTS							40

POSTES EN DISPONIBILITE		
COORDINATRICE PETITE ENFANCE	35/35ème	1
AGENT TECHNIQUE CRECHE	35/35ème	1
AUXILIAIRE PUERICULTURE	35/35ème	1
AGENT ANIMATION	15,5/35ème	0,45
AGENT ST	35/35ème	1

B. Dossier pumptrack

M. LEDRAPIER, Adjoint à l'urbanisme, expose le projet.

Le pumptrack est une piste dédiée aux deux roues sans moteur, aux skateboards et aux rollers, avec enchaînement continu de mouvements de terrain (bosses et virages relevés) qui permettent de conserver et de prendre de la vitesse sans donner le moindre coup de pédale.

L'ouvrage serait situé sur un espace d'environ 1600 m², deux localisations sont envisagées pour sa construction

Cette piste est adaptée aux utilisateurs de tous âges et de tous niveaux : débutants, intermédiaires et confirmés. Très appréciée par les jeunes, son attractivité devrait être un plus pour la commune.

Le coût estimatif du projet est de 149 814 € TTC. La commune va déposer plusieurs demandes de subventions auprès de l'État, la Région et l'Agence Nationale du Sport afin de financer le montant des travaux.

Un appel d'offres sera prochainement lancé ; la mise en service du circuit est programmée pour l'été 2022.

Un projet de création d'un city stade est également à l'étude.

INFORMATIONS

- Les jeux extérieurs du parc du Château Vermot seront opérationnels au printemps 2022.
- Une visite de la forêt communale est proposée aux membres du Conseil Municipal le 30 octobre 2021 au matin.
- Remerciements de la société mycologique du Territoire de Belfort pour l'aide apportée par la commune lors de la sortie et de l'exposition champignons du 25 septembre 2021.

Fin de séance à 20h00.

La Secrétaire
Amandine SCHMALTZ